



المركز التونسي للإقتصاد
Observatoire Tunisien de l'Economie

Budget Brief 2022

Budget Brief 2022 : La loi de finances préservera-t-elle le rôle social de l'Etat ?

Observatoire Tunisien de l'Economie

15/04/2022

Principaux éléments :

- La politique d'austérité a entraîné un recul du rôle social de l'État.
- Les difficultés financières publiques ont affecté les dépenses des ministères sociaux.
- La baisse des créations d'emplois dans la fonction publique assombrit les secteurs de la santé et de l'éducation.
- La fluctuation des prix mondiaux des matières de base impose une augmentation des dépenses de soutien à ces matières.

Introduction

Compte tenu de la conjoncture exceptionnelle vécue par la Tunisie, suite aux mesures exceptionnelles annoncées par le Président de la République, le 25 juillet 2021, la loi de finances rectificative pour l'année 2021ⁱ et la loi de finances pour l'année 2022ⁱⁱ ont été publiées directement dans le JORT sans passer par l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP). Or, la loi organique du budgetⁱⁱⁱ prévoit l'obligation de soumettre la loi de finances au pouvoir législatif en vue de le discuter, le rectifier et le voter article par article pour enfin l'adopter. A la suite du gel des travaux de l'ARP, le Président de la République s'est contenté de tenir une réunion ministérielle à l'issue de laquelle, il a promulgué la loi de finances pour 2022, déclarant qu'il avait signé la loi sous la contrainte, sous réserve de la situation difficile traversée par l'économie nationale et les finances publiques^{iv}.

Bien que la conjoncture générale au cours de laquelle la loi de finances rectificative pour l'année 2021 et la loi de finances pour 2022 soit différente, le contenu des deux documents n'était pas si différent des publications du Ministère des Finances au cours de cette dernière décennie, comme en témoignent les grands déséquilibres financiers, le déclin des ressources de l'Etat et l'augmentation de ses charges. D'ailleurs, ceci a entraîné l'augmentation du déficit budgétaire à 8,3 % du PIB et l'accroissement du volume de la dette publique à 86% du PIB à la fin de 2021.

Il s'agit en effet d'un héritage engendré par les différents gouvernements qui se sont succédés au pouvoir en Tunisie en ayant excessivement recours à l'endettement et sans pour autant adopter la gouvernance lors de la gestion des fonds publics. Pour sortir de la crise aigüe en matière de finances publiques, le Ministère des Finances a approuvé un programme de réforme économique et sociale en vue de maîtriser les équilibres des finances publiques, œuvrer à réaliser un développement économique durable, préserver le rôle social de l'Etat et soutenir les classes sociales vulnérables.

Fathia Ben Slimane
Chercheuse



L'Observatoire Tunisien de l'Economie (OTE) a préparé le budget récapitulatif de l'année 2022 dans sa deuxième édition pour évaluer le degré du maintien de l'Etat Tunisien de son rôle social à travers la loi de Finances rectificative pour l'année 2021 et la loi de finances pour l'année 2022. De plus, il est question de savoir si la politique adoptée par les gouvernements précédents depuis 2011 entraînant l'abandon de l'Etat de son rôle social et engendrant la détérioration de la situation sociale et notamment son incapacité à faire face la pandémie et à ses répercussions sociales, sera modifiée.

I. Déclin des dépenses sociales de l'Etat

Les dépenses sociales englobent les systèmes de protection, les aides sociales, les subventions des hydrocarbures et des produits alimentaires et les dépenses de l'Etat sur la santé et l'éducation qui revêtent selon le Fonds Monétaire International (FMI) une importance capitale dans les pays à faible et à moyen revenu^v. Néanmoins, les gouvernements qui se sont succédés au pouvoir en Tunisie après la Révolution de 2011 ont adopté une politique d'austérité à l'instigation du FMI en réduisant les dépenses sociales et les dépenses des ministères à caractère social.

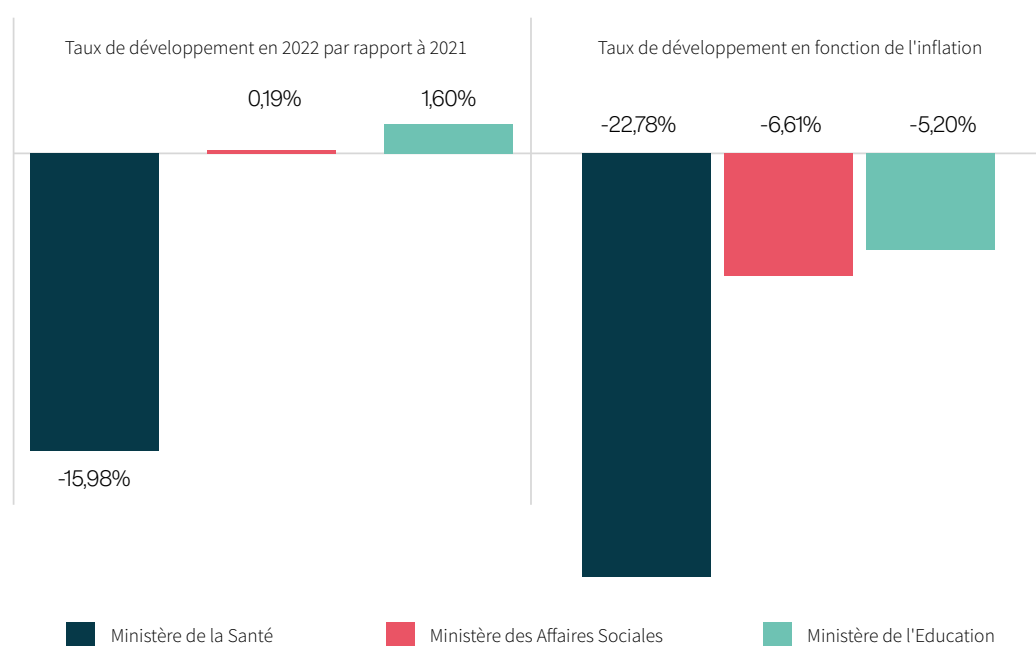
Cette politique se poursuit avec le gouvernement de Najla BOUDEN suite aux appels du Président de la République en mois de novembre 2021 la Cheffe du Gouvernement à l'austérité dans les deniers publics^{vi} sans pour autant déterminer les mécanismes à travers lesquels l'austérité sera déployée. Par ailleurs, le gouvernement a confirmé l'adoption des mêmes politiques antérieures à travers la loi budgétaire pour l'année 2022.

La Présidence de la République a souligné, lors d'un communiqué publié à la suite d'une réunion ministérielle restreinte dédiée à l'approbation de la loi de finances pour l'année 2022, que le programme de réformes prévu dans le projet de loi de finances permettra de réaliser un développement économique global et durable, d'autant plus qu'il permettra le maintien du rôle social de l'Etat, l'instauration d'une fiscalité juste qui ne représentera pas un fardeau pour les entreprises et les particuliers, l'amélioration de la gouvernance du secteur public et le renforcement des mesures adoptées en vue de surmonter les répercussions de la crise sanitaire^{vii}.

Suite à la publication de la loi de finances dans le JORT et d'un rapport sur le budget de l'Etat pour l'année 2022 sur le site officiel du Ministère des Finances et compte tenu de la troisième partie relative aux dépenses budgétaires, il s'est avéré que les mesures sociales promises par le Président de la République se sont limitées à l'augmentation des subventions attribuées aux familles démunies, à l'octroi d'une subvention mensuelle en faveur des descendants des familles à faible et à moyen revenu, au maintien des aides et des subventions sociales adoptées pour lutter contre la Covid-19 et à la préservation de la subvention d'intégration dans la vie universitaire de tous les bacheliers appartenant à une famille à faible ou à moyen revenu.

Au niveau des ministères à caractère social, le Ministère des Finances compte pour l'année 2022, réduire le budget du Ministère de la Santé de 15,98 % et maintenir aussi bien le budget du Ministère des Affaires Sociales au même niveau avec un taux de développement de 0,19% par rapport à l'année 2021 que le budget du Ministère de l'Education à un taux de développement de 1,6% par rapport à l'année 2021^{viii} comme le montre le graphique n° 1.

Graphique n° 1 : Taux de développement du budget des ministères à caractère social 2020 – 2021



Source : Ministère des Finances – Rapport sur la loi de finances pour l'année 2022 – BCT – Taux d'inflation

Il convient de noter que le taux d'inflation a été estimé par la Banque Centrale de Tunisie (BCT) à 6,8% pour l'année 2022 selon le graphique. Ceci revient à dire que le budget affecté aux différents ministères, à savoir le Ministère de la Santé, le Ministère des Affaires Sociales et le Ministère de l'Education présentera un développement négatif en 2022, notamment pour le Ministère de la Santé dont les chiffres indiquent que le développement réel de celui-ci correspond à une perte qui dépasse l'un-cinquième du budget du ministère.

II. Les dépenses de développement et d'investissement

Le gouvernement envisage à travers la loi de finances pour l'année 2022 de compter sur les dons et les emprunts de coopération bilatérale pour financer ses dépenses de développement, à savoir les dépenses d'interventions en matière de développement, les dépenses d'investissement et les dépenses des opérations financières.

En se référant à la composition des dépenses de développement, notamment au niveau du Ministère de l'Equipement et de l'Habitat, étant classé premier quant au budget de développement et d'investissement, dont les dépenses de développement constituent 89,8% de son budget, nous constatons que la plupart des projets planifiés, nouveaux soient-ils ou continus, sont des projets financés par des bailleurs de fonds externes, à l'instar des agences de coopération internationale et des banques de développement étrangères.

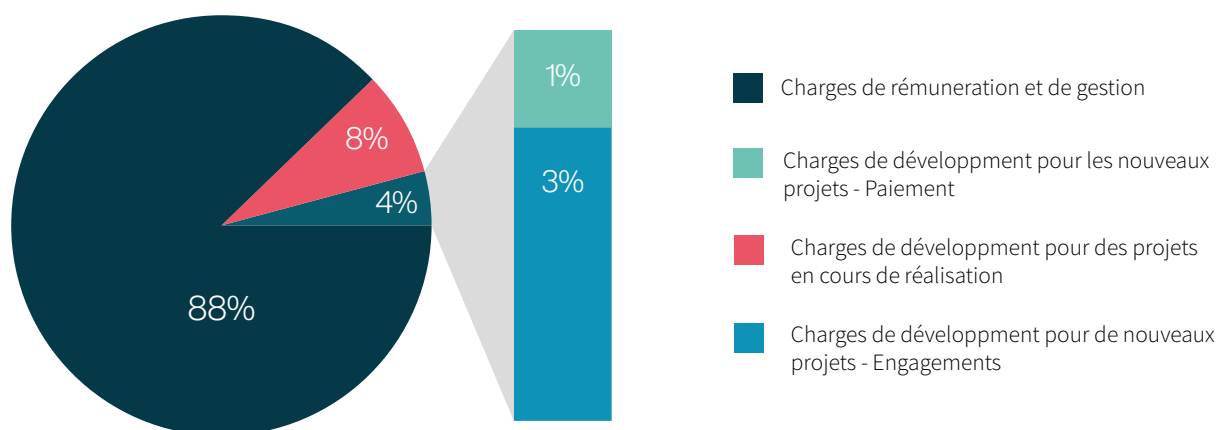
Le gouvernement adopte la même stratégie avec le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques qui est classé deuxième en termes de dépenses de développement, déployant 57,6% de son budget pour le développement et l'investissement, quoique ces dépenses proviennent principalement d'emprunts étrangers.

De surcroît, eu égard à la modicité des ressources de l'Etat, le taux de dépenses en matière de développement par les ministères à caractère social demeure faible, en plus de l'inexistence de nouveaux projets planifiés.

Les charges de développement relevant du Ministère des Affaires Sociales représentent 6% de son budget. En effet, la somme de 141,5 MD a été déployée pour couvrir ces dépenses et achever 3 projets préalablement programmés, tout en se contentant de programmer l'achat des terrains et l'aménagement des centres relevant du ministère au cours de l'année 2022.

S'agissant du Ministère de l'Education, les charges de développement représentent 4% de son budget, dont la majorité a été allouée aux charges inhérentes à l'infrastructure des établissements éducatifs. Quant au Ministère de la Santé dont les charges de développement représentent 12% de son budget, 63% de ces charges sont allouées pour poursuivre le travail sur des projets en cours de réalisation et 27% seulement sont affectées pour les nouveaux projets. En effet, l'incapacité de l'Etat à financer réellement les charges de développement du Ministère de la Santé est manifestée, et comme l'indique le graphique n° 2, 75% des charges affectées aux nouveaux projets sont intégrées sous formes d'engagements.

Graphique n° 2 : Répartition du budget du Ministère de la Santé selon la loi de Finances de l'année 2022



Source : Ministère des Finances – Rapport sur le budget de l'Etat pour l'année 2022

Ainsi, selon les données intégrées dans la loi de finances pour l'année 2022, le Gouvernement Tunisien est incapable de fournir les financements nécessaires pour couvrir ses charges de développement. Il a recours soit aux emprunts et aux dons externes à l'instar du Ministère de l'Équipement et de l'Habitat et du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, soit à la non-programmation des projets de développement vitaux comme pour le Ministère de l'Éducation, le Ministère de la Santé et le Ministère des Affaires Sociales.

La politique d'austérité adoptée en Tunisie depuis 2013 a débouché sur la signature d'un accord de financement avec le Fonds Monétaire International, compte tenu des dictats et de leurs répercussions sur le secteur de l'éducation, de la couverture sociale et de la santé en concomitance avec l'approfondissement de la crise sanitaire au cours de 2020 et 2021. Lors d'une interview sur le site « The Legal agenda » en 2020, Monsieur Lassaad YAAKOUBI, Secrétaire Général de la Fédération Générale de l'Enseignement Secondaire a déclaré, sur la situation du secteur de l'éducation, que la crise sanitaire a dévoilé l'ampleur de la crise traversée par l'école publique qui manque de moyens lui permettant de dispenser un enseignement de qualité pour toutes les catégories sociales.

De plus, Yaakoubi a souligné que le discours tant adopté par les autorités officielles sur la modernisation de l'école publique, la numérisation et l'optimisation de l'éducation s'est heurté à la réalité dévoilée lors de la pandémie. N'est-il pas vrai que l'école publique s'est trouvée dans l'incapacité de fournir le minimum possible pour assurer la continuité du processus éducatif, face aux grandes lacunes en matière d'infrastructure et face à la situation déplorable des établissements éducatifs qui ne pouvaient pas fournir le minimum de sécurité lors de la reprise des cours^{ix}.

L'article 12 de la loi de finances pour l'année 2022 a prévu la création d'un compte pour la diversification des sources de sécurité sociale. Selon cet article, ces sources sont constituées des revenus des contributions sociales créées en vertu de la loi de finances pour l'année de 2018^x. Néanmoins, ces contributions n'ont pas été proprement définies, si bien qu'elles sont prélevées de plein droit des pensions des fonctionnaires des secteurs public et privé en l'absence totale de la transparence^{xi}. Le Secrétaire Général Adjoint de l'Union Générale Tunisienne du Travail a déclaré que les revenus des contributions sociales ont amélioré la situation de la Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale, en ajoutant que cette amélioration ne porte pas sur le reste des caisses. Il convient de noter que les caisses de sécurité sociale ont enregistré un déficit record au cours de l'année 2020, notamment au niveau de la Caisse de Sécurité Sociale qui a enregistré un déficit s'élevant à 1 200 MD dans son bilan, soit 100 MD mensuellement en 2020.

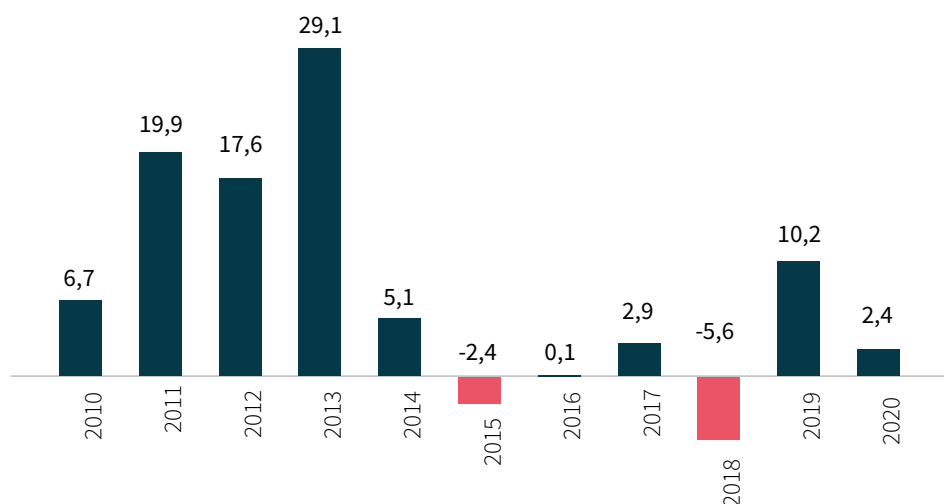
Ceci revient à dire que la crise du régime de couverture sociale en Tunisie est si profonde que l'on ne peut pas résoudre à travers les cotisations sociales, mais plutôt en révisant ce régime et en adoptant une approche plus globale, étant donné que le taux de couverture sociale en Tunisie ne dépasse pas 50,2% de la population^{xii}.

III. Gel des recrutements dans la fonction publique

L'omission d'intégrer la loi n° 2020-38^{xiii} relative aux dispositions exceptionnelles pour le recrutement dans le secteur public dans la loi de finances rectificative pour l'année 2021 constitue le premier pas du gouvernement de Najla BOUDEN vers le gel des embauches dans la fonction publique. En effet, le Président de la République a justifié la décision de non-allocation de fonds aux personnes visées par cette loi par la situation difficile traversée par les finances publiques, ce qui empêche l'embauche de nouveaux fonctionnaires. Par ailleurs, il a promis aux chômeurs de trouver des solutions comme la création d'entreprises familiales pour résoudre le problème de chômage^{xiv}.

Cette politique s'est poursuivie plus clairement lorsque le gouvernement a prévu dans le septième point du programme de réformes la maîtrise de la masse salariale et la restructuration de la fonction publique à travers la rationalisation des augmentations de salaires et des recrutements en les limitant aux secteurs prioritaires et en adoptant un nouveau programme pour la retraite anticipée et pour la révision des conventions préalablement conclues entre le gouvernement et l'UGTT, en plus de la non-application de la loi n° 2020-38^{xv}.

Graphique n° 3 : Indicateur de création d'emplois dans le secteur public 2010 – 2020



Source : Rapports annuels de la BCT
2010 – 2020

D'après le graphique susvisé indiquant l'évolution de création d'emplois dans la fonction publique au cours de la période comprise entre 2010 et 2020, nous constatons trois phases. Au cours de la première phase s'étalant entre 2010 et 2013, le recrutement dans la fonction publique a explosé eu égard à l'adoption des gouvernements post-Révolution d'une politique de recrutement massif en vue d'atténuer les tensions sociales^{xvi}. Au cours de la deuxième phase s'étalant entre 2014 et 2018, l'indicateur a stagné, enregistrant un déclin en 2015 et en 2018, ce qui coïncide avec la signature de la Tunisie de deux accords avec le FMI, le premier étant signé à la fin de 2013 et le deuxième à la fin de 2016. Vraisemblablement, le gel de recrutements dans la fonction publique est justifié par l'adoption des gouvernements des recommandations du FMI préconisant la maîtrise de la masse salariale et le gel des recrutements^{xvii}.

Par ailleurs, l'année 2019 a vu cet indicateur augmenter de nouveau à l'expiration de la convention de 2016 conclue avec le FMI si bien que l'autorité de tutelle tunisienne est retournée à la programmation de nouveaux recrutements comme a été le cas auparavant.

Après son rapport annuel qui comprend cet indicateur, la BCT n'a pas fait de publications indiquant que les données publiées dans la loi de finances rectificative pour l'année 2021 suggèrent l'augmentation des fonctionnaires du secteur public de 17 mille fonctionnaires au cours de l'année 2021. Il en est de même pour la loi de finances de 2022 où 18 442 nouveaux recrutements ont été programmés pour l'année 2022. Antérieurement, le Ministre de l'Enseignement Supérieur a publié au JORT, le 29 novembre 2021, autorisant l'ouverture d'un concours pour recruter 1 110 professeurs universitaires, à compter de l'année 2022^{xviii}, ce qui prédit une hausse de l'indice de création des emplois dans le secteur public pour les années 2021 et 2022.

Ce paradoxe entre le gel des recrutements d'une part et son retour exponentiel d'autre part, signifie que le gouvernement saisit l'occasion de l'inexistence d'une convention en vigueur avec le FMI pour programmer des recrutements et pourvoir les postes vacants en vue de remédier à la crise engendrée par le gel de recrutements dans le secteur public.

En outre, cette politique de gel s'est répercutée sur la qualité des services présentés par l'Etat, notamment dans le secteur de l'éducation qui occupe la première place dans la fonction publique. En effet, ce secteur emploie 35,2% de la totalité des salariés et 17,7% des ouvriers, suivi par le secteur de la santé qui emploie 12,1% des salariés et 14,1% des ouvriers de la fonction publique en 2017, selon les dernières statistiques publiées par l'Institut National de la statistique (INS)^{xix}.

S'agissant du secteur de l'éducation, les gouvernements se sont appuyés sur des mécanismes d'emploi précaires qui consistent au comblement des insuffisances dues aux départs à la retraite à travers les vacances. Or, la Fédération Générale de l'Enseignement Secondaire considère que ce mécanisme est illégal et qu'il ne respecte pas les législations nationales et internationales, d'autant plus que les enseignants vacataires perçoivent des salaires inférieurs à ceux de leurs collègues titulaires et ne bénéficient pas d'une sécurité sociale^{xx}, ce qui se répercute négativement sur la qualité de l'enseignement et sur le niveau scientifique des élèves. Plus encore, avec l'adoption de la nouvelle loi de retraite, la Fédération Générale de l'Enseignement Secondaire prévoit le départ de 3500 enseignants à la retraite, ce qui suscite le questionnement du ministère et du gouvernement sur leur stratégie pour trouver des solutions pour le secteur de l'éducation qui constitue l'un

des secteurs les plus stratégiques.

Quant au secteur de la santé, les données publiées sur le site du ministère montrent qu'il n'y a pas eu de nouveaux recrutements en 2017 et 2018, bien que 938 cadres médicaux et paramédicaux soient partis à la retraite, ce qui a bel et bien aggravé la crise du secteur à cause de la recrudescence de la pénurie du personnel de santé, notamment dans les régions intérieures.

Faute d'adoption d'une politique claire pour résoudre le problème de la pénurie dont souffrent des secteurs vitaux tels que l'éducation et la santé, le Ministère de l'Économie et de la Planification a publié les résultats de la coopération technique au cours de l'année 2021. En effet, une croissance estimée à 59% a été enregistrée pour les personnes recrutées à travers l'agence, sachant que le secteur de la santé a occupé la plus grande part en termes d'affectations avec 978 cadres, ce qui représente 39% de la totalité des recrues, suivi par le secteur de l'éducation avec 409 recrues^{xxi}.

En somme, l'absence d'une stratégie nationale pour réduire le chômage et l'adoption du gouvernement des recommandations du FMI qui appelle au gel des recrutements dans la fonction publique a non seulement créé de graves pénuries en termes de cadres pour le Ministère de l'Éducation et le Ministère de la Santé, mais a également encouragé l'exode des compétences. Pour résumer, après 15 ans d'études dans les écoles et les universités tunisiennes financées par les contribuables, les diplômés sont encouragés à immigrer si bien que les autres pays bénéficient des compétences tunisiennes au détriment de la Tunisie.

IV. Réopérationnalisation systématique des prix des carburants et alignement avec la hausse des prix mondiaux des céréales

La poursuite de l'augmentation des prix du pétrole à l'échelle mondiale et l'adoption de l'hypothèse de 45 USD pour le baril de pétrole dans la loi de finances originale pour l'année 2021 ont entraîné l'augmentation des dépenses de subvention des carburants de 2 926 MD, ce qui a nécessité la révision du baril de pétrole à 70 USD dans la loi de finances rectificative pour l'année 2021, contre 45 USD estimé au préalable.

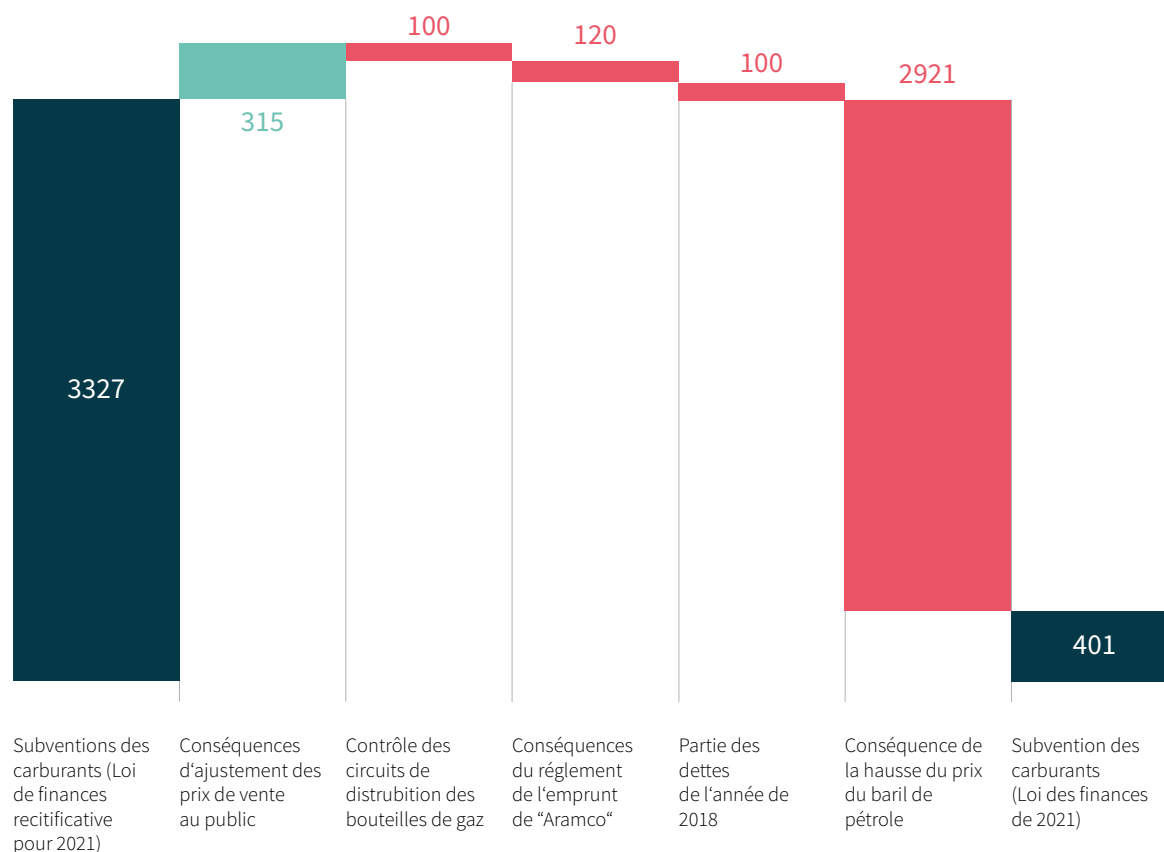
De surcroît, la loi de finances rectificative pour l'année 2021 a publié des détails supplémentaires qui n'étaient pas publiés dans les lois de finances antérieures, où les implications relatives au changement du prix du baril de pétrole et du taux de change sur les dépenses en matière de subventions ont été identifiées (tableau n° 1) en plus de la détermination des facteurs d'augmentation des dépenses liées aux subventions des carburants (graphique n° 4).

Les conséquences liées aux changements du prix du baril de pétrole et du taux de change sur le régime des subventions ont été exprimées comme suit :

Tableau n° 1 : Conséquences de la hausse ou de la baisse du prix du baril de pétrole et du taux de change du dollar sur les dépenses en matière de subvention

	Charges supplémentaires	Recettes supplémentaires	Coûts supplémentaires
Impact de la hausse ou de la baisse du prix du baril de pétrole en USD	130 MD	29 MD	101 MD
Impact de la hausse ou de la baisse du taux de change du dollar par 10 millimes	35 MD	8 MD	27 MD

Graphique n° 4 : Facteurs contribuant à l'augmentation des subventions des carburants



Source : Ministère des Finances – Loi de finances rectificative pour l'année 2021

Selon ce graphique, la hausse du baril de pétrole représente le facteur principal de l'augmentation des dépenses liées à la subvention des carburants, surtout avec l'adoption du tarif de 45 dollars pour le baril du pétrole dans la loi de finances d'origine. Il convient de noter que les écarts entre les prévisions de la loi de finances quant au prix de pétrole et le prix adopté sur le marché international au cours de l'année n'étaient pas sans conséquence. Ces écarts constituent bel et bien le facteur principal qui a entraîné l'augmentation des charges liées aux subventions au cours des années passées.

En outre, la publication de la loi de finances complémentaire pour l'année 2020 a pris du retard en raison de la présentation du projet de loi de finances complémentaire pour l'année 2020 en mois de novembre. En 2021, le Ministre des Finances de l'ancien gouvernement de Hichem MECHICHI, Ali KOOLI a annoncé que le ministère travaille sur la loi de finances complémentaire en vue de mettre à jour les hypothèses depuis le mois d'avril. Toutefois, ce dernier n'a pas vu le jour en dépit des écarts entre les hypothèses adoptées et les chiffres réalisées, lors du premier semestre de l'année, à l'instar du prix du baril de pétrole et du taux de croissance qui étaient des hypothèses fondées sur la sortie de la crise sanitaire et la reprise de l'économie tunisienne, bien que les institutions financières internationales prévoient que les répercussions de la crise se poursuivront pendant au moins deux ans supplémentaires.

Les subventions des carburants demeurent accablées par des hypothèses imaginaires et irréalisables et par des décisions mal étudiées. En effet, le précédent gouvernement a approuvé l'ajustement systématique des carburants depuis 2021, sans tenir compte des répercussions de cette décision sur le pouvoir d'achat du citoyen, si bien que l'application de ce mécanisme a été suspendue pour le reste de l'année 2021, selon la loi de finances rectificative pour l'année 2021.

Le gouvernement a dédié le huitième point du programme de réformes qui est intégré dans la loi de finances de l'année 2022 pour la réforme du régime des subventions. En effet, il compte reformuler les politiques de subventions et les politiques de compensation pour appuyer les ménages et maintenir le pouvoir d'achat et la paix sociale à travers la réopérationnalisation du mécanisme d'ajustement automatique des prix de carburants et la substitution du taux d'augmentation de 5% par un

taux de 3%. De plus, le gouvernement optera pour le réajustement systématique des prix d'électricité et de gaz de façon régulière, sauf pour les populations vulnérables et les bouteilles de gaz liquéfié qui sont exclues de ces procédures, sachant que les mécanismes qui seront adoptés n'ont pas encore été légiférés.

Pour préserver le pouvoir d'achat du citoyen et le protéger des fluctuations des prix des produits de base et notamment les céréales à l'échelle mondiale, le gouvernement a décidé d'augmenter le budget de subvention des produits de base de 71,40% par rapport à l'année 2021, en allouant 80% de ces subventions aux céréales.

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), les prix du maïs et du blé ont augmenté de 31,3% en 2021 par rapport à 2022 en raison de la hausse de la demande mondiale et la régression de l'offre des principaux pays exportateurs de blé^{xxii}.

Tableau n° 2 : Répartition des produits subventionnés en 2022

Produits	Montant de subvention
Céréales	3025 MD
Huile Végétale	480 MD
Lait	160 MD
Pâtes alimentaires et couscous	86 MD
Sucre	10 MD
Papiers scolaires	10 MD
Total	3771 MD

Source : Ministère des Finances - Rapport sur le budget de l'Etat pour l'année 2022

Le budget de subvention des produits alimentaires a augmenté de 71,4% en une seule année, tandis que le budget de subvention des produits alimentaires a enregistré pratiquement le même chiffre en cinq ans, soit 71,8% au cours de la période s'étalant entre 2016 et 2021.

D'ores et déjà, le gouvernement s'oriente vers la signature d'un nouvel accord de financement avec le Fonds Monétaire International qui considère que la levée des subventions est une priorité pour maîtriser les équilibres des finances publiques, ce qui diverge avec la politique adoptée par le gouvernement actuel. A cet effet, il convient de s'interroger si le gouvernement s'orientera, après la signature de la convention, vers la révision du budget des subventions ou si la délégation gouvernementale qui va négocier avec le FMI pourra parvenir à un accord qui est en mesure de protéger le pouvoir d'achat du citoyen tunisien et le niveau de vie de toute éventuelle détérioration.

D'autres solutions demeurent envisageables pour surmonter cette problématique, telle que l'adoption d'une stratégie nationale pour l'agriculture qui permettra au secteur de se rétablir et de produire les céréales et les produits de base qui sont encore importés, ce qui pourrait constituer une solution du fait de la hausse perpétuelle des prix à l'échelle internationale^{xxiii}. Tandis que le gouvernement cherche des solutions de l'étranger, il serait opportun de concevoir un nouveau modèle de développement qui serait en mesure de relancer l'économie et de restaurer le tissu économique qui est une partie de la solution sur laquelle le gouvernement devrait travailler.

Conclusion

Nous avons entamé l'analyse de la loi du budget de l'année 2022 en s'interrogeant sur le degré d'alignement de la loi de finances qui fixe les orientations globales du budget de l'Etat dans le cadre de la politique publique de l'Etat, avec le maintien du rôle social de l'Etat qui est, comme on l'a dit précédemment, crucial pour les pays à moyen et à faible revenu, comme souligné par le FMI.

En étudiant les données intégrées dans la loi de finances rectificative pour l'année 2021 et la loi de finances pour l'année 2022, nous constatons que le rôle social de l'Etat est en perpétuelle baisse et que la conjoncture exceptionnelle et la période transitoire vécues par la Tunisie actuellement n'ont pas modifié la politique économique adoptée depuis la Révolution de 2011, à l'exception de l'augmentation du budget de subvention des produits de base qui est historique.

La contradiction entre le déclaré et le sous-entendu constitue un point de convergence entre le FMI et les autorités de tutelle en Tunisie, à savoir le parlement, la Présidence du Gouvernement et la Présidence de la République. Tandis que le représentant du FMI déclare, lors de sa conférence régionale, que les dépenses sociales constituent une priorité pour améliorer le niveau du bien-être et de l'inclusion sociale, le FMI impose à travers ses conventions une politique d'austérité qui ne s'aligne pas avec la conjoncture économique et sociale du pays. Il en va de même pour l'autorité de tutelle qui ne cesse de revendiquer l'adoption de la réforme économique et sociale et qui insiste sur le rôle social de l'Etat alors qu'elle prend des mesures contradictoires en réduisant le budget des ministères à caractère social, en procédant au gel des recrutements et en levant progressivement les subventions, pour se conformer avec les recommandations du FMI et conclure un nouvel accord avec ce dernier.

Au cœur des nouvelles négociations avec le FMI, le gouvernement souhaite signer une convention de financement avant la fin de 2022. D'une part, la loi de finances pour l'année 2022 tend à tenir les promesses du Président de la République en maintenant le rôle social de l'Etat par le biais des aides sociales bien qu'elles soient limitées à cause de la pénurie des ressources, de l'augmentation du budget de subvention des produits de base et de la réduction du taux d'ajustement systématique des carburants. D'autres part, elle tend à réduire le budget alloué aux Ministères de la Santé, de l'Education et des Affaires Sociales, à annoncer la rationalisation des recrutements et à préparer un dispositif d'orientation des subventions vers ceux qui en ont besoin.

En somme, le gouvernement oscille entre la satisfaction du citoyen à travers les mesures temporaires et la satisfaction du FMI en annonçant une politique d'austérité et un programme de réforme, bien qu'il soit impossible de satisfaire les deux parties en se référant à cette dernière décennie.

En dépit du tissu économique diversifié et l'existence de ressources naturelles telles que les terres fertiles, les carburants et le phosphate qui sont en mesure à réaliser l'autosuffisance du pays, l'autorité de tutelle n'a pas adopté à ce jour une politique fondée sur la réalité économique et les caractéristiques du pays. Elle se contente plutôt de l'acceptation des recommandations standards des bailleurs de fonds, adoptés pour tous les pays avec les mêmes termes et conditions qu'ils soient situés au nord ou au sud de la planète.

Références

- i [JORT, loi de finances rectificative de 2021](#)
- ii [JORT, loi de finances de 2022](#)
- iii [Loi organique n° 2019-15 du 13 février 2019 relative à la loi organique du budget](#)
- iv [K. SAIED: « J'ai signé la loi de finances en dépit des réserves et de la non-conviction de certains choix »](#)
- v [Conception d'un contrat social plus solide : Méthodologie du FMI à l'égard des dépenses sociales](#)
- vi [Tunis ... Saied appelle le gouvernement à l'austérité](#)
- vii [Premier commentaire du Président Tunisien sur les rumeurs relatifs au projet de loi de finances pour l'année 2022](#)
- viii Page 17 du rapport inhérent au budget de l'Etat pour l'année 2022
- ix [Interview avec le Secrétaire Général de la Fédération Générale de l'Enseignement Secondaire Lassaad Yaakoubi](#)
- x Page 2 de la loi de finances pour l'année 2022 publiée au JORT.
- xi [Déficit des caisses sociales : Nécessité de révision du régime de couverture sociale en Tunisie](#)
- xii IBID
- xiii [Loi n° 2020-38 du 13 août 2020 relative aux dispositions exceptionnelles pour embaucher dans le secteur public](#)
- xiv [Emploi: Droit constitutionnel et un point de divergence entre l'Etat et le FMI. Observatoire Tunisien de l'Economie.](#)
- xv Page 21 du rapport sur le budget de l'Etat en 2022.
- xvi [2016: Evolution de l'embauche dans la fonction publique / Observatoire Tunisien de l'Economie 2008](#)
- xvii [Nawaat – Plan préparé par le FMI : Le dossier de la fonction publique](#)
- xviii [Le JORT précède la loi de finances: Est-ce que le Président impose des orientations qui divergent avec les recommandations du FMI / Observatoire Tunisien de l'Economie](#)
- xix [INS: Profils et rémunérations des fonctionnaires publics pour les années 2013 - 2017](#)
- xx [Interview avec le Secrétaire Général de la Fédération Générale de l'Enseignement Secondaire : Lassaad YAAKOUBI](#)
- xxi [Résultats de coopération technique au cours de l'année 2021](#)
- xxii [Indice de la FAO des prix des produits alimentaires/ Etat des lieux des produits alimentaires dans le monde](#)
- xxiii [La hausse des prix des produits de base à l'échelle internationale entraîne la hausse des dépenses en matière de subvention en Tunisie, à l'Algérie et au Maroc / Observatoire Tunisien de l'Economie](#)